

Mamoudzou, le 2 août 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fièvre de la Vallée du Rift à Mayotte : point de situation au 2 août 2019

Depuis le début de la circulation du virus de la Fièvre de la Vallée du Rift à Mayotte, fin novembre 2018, **142 cas humains** ont été signalés à l'ARS par le laboratoire du CHM et **126 foyers animaux** ont été déclarés. Dès l'arrivée des premiers cas, des mesures de prévention et des actions de lutte anti-vectorielle avaient été mises en place sur l'île afin de limiter la propagation de la maladie sur le territoire.

Aujourd'hui, une nette décroissance est observée, tant pour les cas humains que pour les foyers animaux. Cependant, pendant la saison des manzarakas, les autorités sanitaires rappellent l'importance de continuer de respecter les mesures de prévention pour éviter la contamination et empêcher une reprise épidémique au retour de la saison des pluies.

Situation épidémiologique au 2 août 2019

- Le nombre total depuis le début de l'épizootie est de **126 foyers d'animaux malades** (100 bovins et 26 petits ruminants), **soit aucun nouveau cas depuis le 12 juillet dernier**.
- Le laboratoire du CHM n'a signalé **aucun nouveau cas humain depuis le 12 juillet dernier**. Depuis le début de l'épidémie, le nombre total est de **142 cas humains**. Parmi les cas signalés, 2 cas graves ont été rapportés à ce jour.

Pendant la saison des grands mariages, les autorités sanitaires rappellent à la population d'être vigilante en cas d'abattages d'animaux, de consommation de viande et de consommation de lait caillé.

Même si la circulation du virus est en diminution, il reste fortement recommandé de suivre les recommandations pour se protéger de la maladie.

RECOMMANDATIONS POUR SE PROTEGER DE LA MALADIE

>> *Pour les éleveurs et les personnes en contact avec les animaux :*

- **Se laver les mains** avec du savon après contact avec des ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins).
- **Ne pas manipuler sans protection des animaux malades ou ayant avorté, ni les produits d'avortements.**
- **Ne pas manipuler les carcasses d'animaux sans protection.**
- **Porter obligatoirement des gants, des lunettes couvrantes et surtout un masque pour l'abattage de tout animal.** En effet, les animaux infectés peuvent ne présenter aucun signe, alors qu'ils peuvent transmettre le virus.

>> *Pour l'alimentation :*

- **Faire bouillir le lait**
- **Ne pas consommer de lait caillé sauf s'il a été bouilli puis caillé par ferments lactiques.**
- **Se laver les mains après découpe de la viande.**
- **Bien faire cuire la viande**
- **Ne jamais consommer la viande d'un animal malade.**

>> *Pour se protéger des piqûres de moustiques :*

- **Éliminer les gîtes larvaires, vider tous les récipients qui peuvent contenir de l'eau.**
- **Utiliser des moustiquaires et des produits répulsifs.**

>> *En cas d'apparitions de symptômes :*

- **Consulter immédiatement son médecin traitant.**

Contact Presse ARS OI :

Manon RABOUIN - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66 - Courriel : manon.rabouin@ars.sante.fr

Contact Presse DAAF :

Josette MUSSARD - Tel 02 69 61 89 37 – Courriel: josette.mussard@agriculture.gouv.fr